

LE MÉMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE ;
(Feuille de tous les jours.)
PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Tridi, 23 prairial, an V.
Dimanche, 11 juin 1797 (v. st.) (N^o. 23.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

ITALIE.

Ferrare, le 30 mai (11 prairial.) La république française vient, par une acquisition très-facile, d'augmenter sa marine, en s'emparant de l'escadre vénitienne composée de 32 vaisseaux de ligne, 26 frégates, et autres bâtimens de guerre.

Milan, le 30 mai (11 prairial.) Les Bolognois alloient marcher au premier rang des peuples régénérés de l'Italie, et leur ville devoit être la capitale de la Cispadanie ; mais, par un coup de la fortune, tout est changé. Leur constitution de l'an premier, leur directoire et les deux conseils n'étoient pas encore établis, que tout a été renversé. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'aucun fonctionnaire public n'a encore touché ses *columnaires*. (Ce sont les *myriagrammes* du pays.)

Voici la proclamation du général Bonaparte, par laquelle les Bolognois, entre autres, vont éprouver une nouvelle organisation :

Au quartier-général de Morzobello, le 19 mai.

« Citoyens, j'ordonne que, conformément à ses vœux, la Romagne soit réunie à la Cispadanie ; le pays connu sous le nom de Modénese, Reggio, Massa-Carrara, sera réuni à la république cisalpine. »

« Les députés de Bologne, qui se trouvent au corps législatif, nommeront six députés, qui viendront à Milan faire partie des comités qui constituent la république cisalpine. »

« Le citoyen Ricci viendra à Milan m'aider de ses conseils ; les deux autres membres s'adjoindront six personnes pour, de concert avec le général Sahuguet, diviser la Romagne en départemens, et préparer la convocation des assemblées primaires. Le corps législatif sera ajourné jusqu'à ce que les élections de la Romagne soient faites. »

« Les départemens du Bolognois et du Ferrarais seront organisés par ce comité, qui m'en donnera avis par un courier, afin que j'ordonne la suppression de tous les gouvernemens provisoires. »
Signé BONAPARTE.

La situation de la république de Venise excite l'attention générale ; elle paroît condamnée, ainsi que le saint-siège, à servir de sacrifice pour obtenir la paix ; elle est la victime de sa politique prudente et de la persévérance qu'elle a eue à garder la neutralité : c'est ainsi qu'elle a été entraînée dans l'orbite de la nouvelle planète du système de nos jours, etc.

A L L E M A G N E.

Francfort, le 2 juin, (14 prairial.) La maison électorale

de Saxe, si long-tems incertaine de l'avantage d'avoir un héritier et successeur, voit ses vœux remplis par la naissance d'un fils, dont la princesse, épouse du prince Maximilien de Saxe, frère de l'électeur, est accouchée la nuit du 17 de ce mois. Dresde a célébré cet événement par une illumination générale.

Le bruit de la mort de l'électeur de Saxe et de celle du roi de Prusse, qui a été répandu récemment, est (comme beaucoup d'autres nouvelles) le fruit de l'imagination de ces écrivains périodiques qui cherchent à reveiller l'attention publique aux dépens de la vérité.

La gazette officielle de Berlin annonce qu'un conseiller de guerre, deux négocians et un capitaine convaincus de crime de lèse-majesté, ont été condamnés à être enfermés dans les forteresses de Magdebourg, Stettin, Spandau et Granäentz.

Jusqu'à présent, malgré le nombre de copies différentes, qui ont circulé des articles préliminaires de paix entre l'Autriche et la France, ils sont encore au secret à Vienne : on prétend même que, pour des raisons politiques, ce secret pourra subsister encore quelque tems, quoique l'empereur puisse en avoir déjà la ratification entre les mains. Le marquis de Lucchèsini, envoyé de Prusse, a eu de ce souverain, son audience de congé, qui peut avoir duré une minute, pas davantage.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 5 juin (17 prairial.) L'insurrection des équipages de vaisseaux, sur-tout à Sheerness et dans la rade du Nore, prend chaque jour un caractère plus allarmant, au point que tout espoir de réconciliation paroît entièrement banni. Comme on a présenté au parlement un bill tendant à priver de provisions les insurgés, ceux-ci ont trouvé moyen de s'en procurer, en pillant tous les vaisseaux qui passent auprès de leur station. La conduite qu'ils tiennent envers leurs officiers, devient de jour en jour plus atroce. Dans cette crise, le gouvernement paroît décidé à réduire les mutins par la force. Les forts de Sheerness, de Gravesend et le long de la Tamise, sont garnis de grils et de fourneaux, pour faire rougir les boulets. Des troupes sont distribuées le long de la côte, depuis Sheerness, jusques sur celles de Kent et de Sussex, pour arrêter les matelots qui descendent à terre.

Les choses sont toujours dans un état de fermentation extrême, en Irlande, où la flotte stationnée dans la baie de Corck, est aussi en insurrection.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 prairial (8 juin.) Notre garnison devant être incessamment augmentée de quatre mille hommes de toute espèce de troupes, détachées de l'armée de Sambre et Meuse, l'administration municipale de cette ville a réclamé auprès des autorités supérieures, civiles et militaires, pour les inviter à prendre des mesures efficaces afin de pourvoir au logement de ces troupes sans gêner davantage les malheureux habitans de Bruxelles, qui n'ont que trop long-tems supporté la charge onéreuse de loger la force armée, sans parler des autres fardeaux dont ils ont été accablés (1). Ces autorités ayant répondu à la municipalité que nous ne serions point affranchis du logement des gens de guerre, celle-ci s'est adressée au ministre de la guerre par une lettre du 14, où elle lui observe « que, malgré les restaurations faites successivement aux casernes et le fournissement successif des objets de casernement, elles furent aussitôt dévastées que restaurées; que les dilapidations furent tellement fréquentes, que, malgré les réclamations réitérées de la municipalité, rien ne put faire changer de face cette partie du service; et que ce désordre a toujours occasionné une double charge aux habitans de ce canton, et par le logement personnel qu'ils n'ont cessé de supporter, et par le fournissement des objets de casernement, qui leur ont été arrachés par la voix des réquisitions ou sur la promesse solennelle de ne plus supporter le logement à domicile ». C'est (continue la municipalité) après l'infraction de cette promesse garantie par les agens de la république, c'est dans l'état de dévastation presque complet des casernes, c'est dans l'état de dénuement des objets de casernement; c'est dans l'état de pénurie le plus absolu des moyens de réparer les uns et les autres; c'est enfin dans tel état de choses, qui ne nous laisse que la faculté de le sentir, d'en gémir et de l'exprimer, qu'on vient d'annoncer à l'administration municipale l'arrivée prochaine d'environ 4000 hommes, et nous presser impérieusement de pourvoir à leur casernement, ou de voir renouveler la menace qui nous a été tant de fois réitérée, de supporter, de nouveau, un régime qui pèse depuis trois ans sur les habitans de cette commune. L'administration municipale observe encore au ministre de la guerre « Que le casernement, d'après la loi, tombe essentiellement à la charge du gouvernement;... que les habitans de notre canton ne peuvent supporter plus long-tems, sans l'indemnité promise par la loi, ni le logement à domicile, ni celui du casernement qui ont pesé sur eux

(1) Voici un aperçu de ce que les Belges ont payé pour le prix de leur liberté, depuis qu'ils ont été délivrés du joug autrichien :

Contributions militaires	45 millions.
Réquisitions de chevaux, bestiaux, vivres et marchandises de toute espèce, soldées en assignats au pair	40 millions.
Bijoux, argenterie ou effets précieux enlevés de force au Mont-de-Piété et dans les caisses de consignation	60 millions.
Emprunt forcé	80 millions.
Droits de patentes	25 millions.
Domaines nationaux, biens du clergé, effets, meubles et immeubles des émigrés	600 millions.

Ajoutez à ces sommes, plus de quinze cent mille des plus beaux arbres abattus dans les forêts, pour le compte de la république; et enfin la rentrée des contributions anciennes et nouvelles, etc. Si les Belges aiment ce qui coûte cher, ils doivent bien chérir leur réunion à la France.

depuis si long-tems gratuitement et d'une manière si onéreuse. » Elle expose enfin au ministre, que jusqu'à présent, la république n'a cessé de percevoir sur nous un impôt établi par le gouvernement autrichien à titre de libération des logemens militaires, et que nous n'avons encore joui, sous le régime républicain, de cet avantage que nous procuroit le régime autrichien qu'on s'est plu à nommer tyrannique.

FRANCE.

Paris, le 22 prairial (10 juin.) A l'époque actuelle, qui peut-être, plus qu'aucune autre dans l'histoire, est fertile en injustices de tout genre commises, tantôt par ceux qui prétendent venger l'honneur des souverains et maintenir leur autorité, tantôt par ceux qui se disent les amis de la liberté et de l'égalité, et qui en sont les violeurs les plus iniques et les plus déhontés, il est du devoir d'un écrivain de servir, même contre une force majeure, les intérêts de la justice et de la vérité, et de rectifier dans toute occasion les faux rapports qui peuvent avoir quelque importance dans les affaires et les événemens politiques.

Les papiers français, allemands, anglais, etc., les plus accrédités, ont annoncé, il y a quelque tems, et ils ont ensuite confirmé qu'en conséquence d'instructions données par un arrêté du directoire, au général Bonaparte, la Fayette, la Tour-Maubourg et Bureau-de-Pozy, détenus à Olmutz, avoient été mis en liberté. Quelle doit être la surprise des Français et de l'Europe entière, en apprenant que le 3 prairial (22 mai), ces prisonniers étoient encore dans leurs cachots. « L'arrêté du directoire (porte une lettre authentique d'Olmutz, du 22 mai), est du 24 avril; l'exécution en est confiée au général Bonaparte, qui vient d'ouvrir les prisons de l'inquisition vénitienne; et le 22 mai cette réclamation, en faveur de ces trois prisonniers, étoit encore sans exécution! » L'importance, l'opiniâtreté qu'on met à les retenir, ne devoient-elles pas, aux yeux de l'Europe, l'arrière-pensée de l'Autriche, qui, malgré la paix qu'elle a faite avec la république française, traite toujours en ennemis ces trois promoteurs de la liberté. « De quel œil (lisons-nous dans une lettre de Hambourg, du 30 mai), le directoire verra-t-il cette négligence à lui remettre des citoyens qu'il réclame vainement, et dont l'Autriche semble encore retarder la liberté, parce qu'un mois de plus dans les fers peut dispenser sa vengeance de les rendre vivans!..... »

VARIÉTÉ.

Les longs articles, les petits articles.

Les états-généraux des journalistes se tiennent assez habituellement dans la boutique de Desenne, libraire. Ces jours derniers, la séance étoit nombreuse, et une grande question fut agitée, les longs articles, les petits articles. On est écrasé de cette foule de journaux, dit quelqu'un, c'est une audience tous les matins: le tems n'y peut suffire, à moins que chacun d'eux n'en réclame peu: j'aime celui qui expédie sa petite pensée et vous lance un trait saillant qui reste dans la mémoire; s'il s'y perd, c'est peu de chose, et je n'ai pas fait de grands frais d'attention: mais ces gens qui se présentent en deux et trois colonnes, m'indisposent: ces gens-là me veulent tout entier, et il faut que je me partage. Fort bien, reprit un autre; mais vous supposez que chacun n'a pas grand chose à dire. Or, celui qui n'imprime pas précisément pour imprimer, qui apporta à son bureau une pensée importante et un sentiment profond, qui veut le faire

passer tout entier dans les ames, a besoin de tems, d'espace, de discussion, de moyens. Ce n'est pas pour lui l'affaire de quelques lignes; il aime mieux vous faire employer quelques minutes à méditer la chose publique, que vous faire perdre quelques secondes à passer vingt objets en revue sans en fixer un seul.... Ecoutez, dit un homme dont la figure portoit encore quelques restes d'une ancienne importance. Je ne suis pas précisément journaliste, comme quelques-uns de vous, Messieurs, ont l'honneur de l'être; je suis causeur, tueur de tems, gobe-mouche, comme beaucoup d'autres. Autrefois j'étois courtisan, j'allois à Versailles comme tout le monde. — Ah! voilà un long article qui nous arrive, s'écrient deux ou trois interlocuteurs à la fois. Monsieur, l'ancien régime est passé. Vous faisiez quatre lieues pour arriver à Versailles; actuellement il faut aborder tout de suite et venir au fait: nous parlons de la mesure nécessaire aux articles de journaux. — J'arriverai, Messieurs, et cela ne sera pas long.

Vous êtes beaucoup de journalistes. Nous étions beaucoup de gens qui allions, au lever, à la chapelle, au dîner, etc. L'œil de boeuf étoit plein, comme voilà la boutique de Desenne. Quelques-uns étoient arrivés dès le soir de la veille, comme *Feuillant*, le *Thé*, le *Miroir*, le *Grandeur*. Ils faisoient leur affaire dans la galerie; comme je vois que ces journaux font la leur au Palais-Royal. D'autres venoient le matin; et quelques-uns ne fréquentoient que les bureaux des ministres, et sur-tout du contrôle général. Cela se pratique à-peu-près de même par quelques journalistes. C'est au Luxembourg et chez Ramei qu'est le fonds de leurs abonaemens. Mais la multitude affluoit pour ce moment passager qui étoit accordé à la représentation et au public. Accrochoit qui pouvoit un coup-d'œil, un sourire; le plus souvent, on ne vous disoit mot. Si on daignoit vous interroger, la réponse devoit partir comme un trait, passer comme l'éclair. A cette brièveté, étoit attaché le prix de quelquel'autre parole. Si vous étiez long, vous n'étiez plus interrogé de dix ans. Nous traitons à-peu-près de même les articles des journaux qui ont peu de chose à dire: il faut qu'ils le disent vite. Mais ceux qui méritent d'être écoutés, qui ont à nous parler de notre affaire, à nous exposer notre état et notre situation présente, à nous donner un bon conseil; ceux-là ont des audiences particulières; on les lit à tête reposée; on en tire l'instruction du moment; et le sujet de la conversation du jour. On fait plus; on s'intéresse à eux, et on leur fournit quelquefois des pensées à développer. Hé bien, Messieurs, suis-je arrivé? Concevez-vous que les petits articles sont faits pour être aperçus en passant, comme les courtisans vulgaires; et que les longs articles, quand ils traitent, dans une juste étendue, des choses d'un véritable intérêt, peuvent bien être lus d'un bout à l'autre. J'ai dit: les autres ont leur tour.

D'autres parlèrent, et à l'ordinaire, on se mit à parler tous à la fois. Une voix, de celles qui prennent toujours le dessus en pareille occasion, fit entendre ces mots: Que n'importe que les articles soient longs ou courts, s'ils sont menteurs, et ils le sont presque tous, du moins ceux que je lis, car je ne lis que les nouvelles. Ne nous ont-ils pas donné celle du renvoi de Pitt, que ce grand abbé Limousin nous répétoit, en disant: *On lui a donné du pied au cul*. — Il est vrai, dit-on, que les papiers anglais ne le disent pas encore, au 2 juin. — Eh bien! répondit le même, tous les autres se mettoient à le dire, même le *Journal de Paris*. . . . cet infallible *Journal de Paris*. A ces mots, le *Journal de Paris* comparut en la personne de ci-devant

Messire Rœderer, conseiller au parlement, etc., lequel auroit pris la parole, quintessencié, divisé, analysé l'art des journaux. Il jugea les maîtres en l'art, censura les absens comme il croyoit qu'étoit la *Quotidienne* (qui dit-on ne l'étoit pas,) loua les présens au nombre desquels étoit le *Miroir*; il *prognostica*, suivant les règles de l'astrologie, quelle seroit la durée de quelques-uns. Las! il affirma que ce pauvre *Mémorial* n'avoit que trois mois à vivre. Le *Miroir* et quelques autres se levèrent et affirmèrent que nous étions d'un tempérament très-vivace, naturellement gai et non bilieux, etc.: cet avis prévalut sur celui de Rœderer. Cependant quelqu'un observa que nous avions de longs articles, et que l'un de nous, un peu attaqué d'asthme et sujet à la toux, devoit éviter les articles de longue haleine. — Hé-bien, répondit un de nos bienveillans, il n'y a qu'à leur proposer une mesure, leur envoyer un petit article pour prendre modèle, et il remit à M. Desenne le petit article ci-joint, qui nous a été effectivement envoyé. B. V.

Aux Rédacteurs du Mémorial.

Vous voudrez bien, Messieurs, publier l'avis charitable ci-joint.

Les députés du nouveau tiers sont avertis de ne pas manquer de se présenter au trésor aussitôt qu'il leur sera possible d'y être payés, et de demander exactement la valeur de leurs myriagrammes, suivant la haute mercuriale. Cela a produit aux collègues, le mois dernier, 730 liv. par tête, lesquelles leur ont été payées en 146 écus républicains, francs et quittes de la retenue des quinze deniers prescrite par les décrets. La différence de cette non-retenu est de 9 l. 2 s. 6 d.: ce qui fait un petit profit pour chacun, et pour le trésor seulement, une perte d'environ 7000 liv. par mois, ou 80 et quelques mille liv. par an.

Un ami du nouveau tiers.

Aux mêmes.

L'abbé Terray disoit un jour de son premier commis des finances: *Cet homme là n'a pas seulement l'esprit de faire banqueroute*. Assurément, on ne fera pas un pareil reproche à la convention, ni au corps législatif de vendémiaire au quatrième: ce seroit une grande injustice, car ils en ont fait, en très-peu de tems, trois ou quatre bien conditionnées, en assignats, en mandats, en rescriptions bataves, en rentes, etc. Il est vrai que ce corps législatif est allégé de deux tiers des conventionnels; et que le nouveau tiers, joint à ce qu'il a trouvé d'honnêtes gens, veut absolument écarter le vilain mot de banqueroute, et, s'il se peut, la chose. Amen.

Tout le monde connoit un fameux rapport où un membre de la commission des finances affirme que tout nouvel impôt seroit superflu, et que ceux existans doivent suffire à l'acquittement des dépenses ordinaires. Dans le même rapport il impose à 52 millions les rentes et les pensions, cela paroîtroit contradictoire au premier coup-d'œil; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que ce n'est que prudence pour avoir un excédent de recette, et attention pour indemniser les rentiers de ce qu'on les paie depuis trois ans en feuilles de chêné, et que ces paiemens, à-peu-près illusoire, se prolongeront au moins jusqu'au premier vendémiaire de l'an 6^e., puisque la trésorerie nationale délivre actuellement en papier les trois quarts du premier semestre de l'an 5^e.

On nous fait donc espérer un meilleur paiement pour les six derniers mois de cette cinquième année, *bene sit*; mais comment cette douce espérance se réalisera-t-elle? On me dira que je suis bien méfiant. J'en demande pardon; mais

aussi n'ai-je pas quelque raison de l'être? Je vous invoque, M. Camus, ou plutôt je ne vous invoque pas, car je ne mettrois à rire, et il y en auroit pour long-tems avant d'avoir ri assez sur votre compte. Avocat *très-reconnoissant* du clergé, constituant, conventionnel, montagnard, archivist, ennemi de la religion, persécuteur des prêtres, seigneur de la Chevrette, des archives et autres lieux: Dieu bénisse M. Camus; et revenons à nos moutons. (C'est bien le mot, en parlant des rentiers.)

Comment, dis-je, pouvoir espérer qu'à l'avenir nous serons mieux servis de nos arrérages? On avoit promis solennellement d'acquitter en numéraire un huitième du second semestre de l'an 4, du 25 vendémiaire au 1^{er} germinal, c'es-à-dire, en cinq mois et cinq jours, sauf les décades; nous voilà à la fin de prairial, et une quantité énorme de parties reste encore à payer; viendra ensuite le triste huitième du premier semestre de l'an 5. Comment y pourvoira-t-on? Je crois que le sujet de ma méfiance n'est pas mal fondé.

Pour la détruire, il faudroit que je visse que l'on s'occupe de trouver des moyens d'activer, comme on dit, le paiement des deux semestres dont il est question; je me contenterai aujourd'hui d'en indiquer un, car je m'aperçois que ma lettre commence à devenir longue.

Personne n'ignore que depuis deux ou trois ans on agiote scandaleusement sur les inscriptions, dont une grande partie a été vendue à vil prix, et en une monnaie notoirement décriée; or, on distribue indistinctement les deniers à ceux qui ont acquis, et à ceux qui sont restés possesseurs de leurs rentes, de manière que beaucoup d'acquéreurs sont plus que remplis de leurs déboursés par le paiement du quart en numéraire et des trois quarts en papier; dans cette position, je demande s'il ne seroit pas de toute justice de réformer sur-le-champ, le mode actuel de paiement, en faisant marcher, en première ligne, les rentiers originaires; et en dernière, les nouveaux propriétaires; bien entendu que dans le nombre de ceux-ci, je comprends les honnêtes prêteurs à l'emprunt volontaire, qui n'ont prêté à cet emprunt que de la *fausse monnaie*, et n'en ont pas moins été déchargés du premier emprunt forcé. Je ne suis point fort au fait des détails de l'administration actuelle des finances; j'ai quitté cette partie dans le tems où l'on avoit la *bêtise* de regarder comme sacrées les rentes dites *rentes sur la ville*: cependant j'en sais assez pour pouvoir assurer que l'emprunt volontaire n'a été fermé qu'en thermidor de l'an 3, et que le capital de cet emprunt s'élève à-peu-près à cent millions.

Voilà un premier moyen que l'on pourroit employer, au moins pour ce qui reste à payer du second semestre de l'an 4, et pour la totalité du paiement du premier semestre de l'an 5. Je me propose d'en indiquer d'autres pour les semestres suivans; je connois d'avance toutes les objections que l'on peut faire en faveur des acquéreurs d'inscriptions, et je me flatte qu'en peu de lignes je parviendrai à les résoudre; je me réserve aussi de parler en tems et lieu des acquéreurs de domaines *dits* nationaux: la révolution leur a trop d'obligations pour que je puisse me déterminer à les passer sous silence.

D. D. S.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 22 prairial.

Après avoir entendu Rouzet, organe d'une commission spéciale, le conseil étend au second semestre de l'an 5 l'effet de la loi du 22 vendémiaire, relative aux pensions non liquidées.

Aubry soumet à la discussion le projet tendant à augmenter

la garde du corps législatif, d'une compagnie de canonniers et d'un escadron de cavalerie, choisis par la commission des inspecteurs.

Lenormand appuie ce projet: de son adoption, dit-il, dépendent en partie la garantie du corps législatif et la pompe qui doit environner le pouvoir suprême dans toute espèce de gouvernement.

Eschassériaux et Talot trouvent la mesure proposée inutile, inconstitutionnelle et dangereuse: 1^o. inutile, car la garde actuelle est suffisante, puisqu'aucun péril ne menace la représentation nationale; 2^o. inconstitutionnelle, car l'article 70 de la constitution veut que la garde du corps législatif soit composée de citoyens pris dans la garde sédentaire des départemens, et nommés par leurs frères d'armes. L'article 144 met la force armée à la disposition du directoire; et le charge de veiller à la sûreté du corps législatif, 3^o. dangereuse, car ce seroit un moyen de composer exclusivement la garde des deux conseils, d'amis et de parens des députés.

Le conseil arrête l'impression des diverses opinions, et l'ajournement de la discussion.

Dans une des séances précédentes, Bonaventure avoit dit, en parlant de la vente des biens nationaux de la Belgique, que, malgré l'augmentation de valeur dans le prix des inscriptions, il se faisoit très-peu de transferts. Il avoit attribué cette hausse factice et momentanée aux intrigues de l'agiot. Aujourd'hui Tarbé dément cette double assertion, qu'il regarde comme une erreur de la part de son collègue. A l'appui de son opinion, Tarbé présente le tableau suivant, tiré des registres de la trésorerie nationale. « En nivose, il s'est fait 844 transferts; en pluviôse, 978; en ventose, 1,081; en germinal, 1,860; en floréal, 1,929; en prairial courant jusqu'à ce jour, 2,375 ». Il est donc vrai que, depuis plusieurs mois, le nombre des transferts s'est accru en proportion de la hausse dans le prix des inscriptions.

Quant à la cause de cette hausse, ajoute Tarbé, gardons-nous d'en faire honneur à l'infâme agiot. Ce qui restaure chaque jour le crédit des inscriptions, c'est votre intention bien connue et déjà manifestée de poursuivre les dilapidateurs de la fortune publique; c'est la diminution des dépenses extraordinaires, produite par la cessation des hostilités; c'est le fréquent emploi des inscriptions dans l'achat des biens nationaux; c'est le renouvellement paisible des autorités constituées, et ces choix de magistrats revêtus de la confiance du peuple. J'ai cru devoir donner ces éclaircissemens, parce que la moindre erreur, en finances, peut en augmenter le discrédit.

Bonaventure: J'ai dit que sur vingt mille marchés passés en inscriptions, il ne se faisoit pas le dixième de transferts. Or, d'après les données même les plus fortes de la trésorerie, il est évident que je ne me suis guères trompé; et je persiste dans mon opinion.

Les réflexions de Tarbé seront imprimées.

Sur la proposition du bureau, les membres nommés pour composer la commission chargée d'examiner la question générale du divorce, sont les représentans Vauvilliers, Dumolard, Charles, Favart, Grégoire de Rumare, Pison-Galand et Félix Faucon.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 22 prairial.

Sur l'avis d'une commission dont Miraire est l'organe, le conseil approuve à l'unanimité la résolution qui prononce la radiation définitive du représentant Grégoire de Rumare, inscrit sans motif sur une liste d'émigrés, et l'admet sur-le-champ à l'exercice des fonctions législatives.